



2 avril 2024

AMR 36/7927/2024

DÉCLARATION ORALE

Point 10 : Dialogue interactif avec le Haut-Commissaire au sujet de Haïti, avec la participation de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti

Conseil des droits de l'homme des Nations unies

55^e session

26 février – 5 avril 2024

Monsieur le Vice-Président,

Nous nous félicitons des informations actualisées fournies par le Haut-Commissaire, la Haute-Commissaire adjointe et l'Expert indépendant sur la situation en Haïti.

La crise en Haïti est aggravée par l'effondrement du gouvernement provisoire et le contrôle accru exercé par des acteurs non étatiques armés. L'autorisation par le Conseil de sécurité des Nations unies d'une mission spéciale d'appui à la sécurité au titre de la résolution 2699 (2023) remet en mémoire les leçons tirées de précédentes interventions en Haïti lors desquelles l'armée et les solutions externes n'ont pas réglé les problèmes sous-jacents et ont laissé derrière eux un sillage d'atteintes aux droits humains et d'absence de reddition de comptes.

Il est fondamental que les pays donateurs et ceux qui déploieront éventuellement des forces en Haïti tiennent compte de ces leçons. Toutes les initiatives visant à remédier à la crise actuelle doivent donner un degré de priorité élevé à la protection des droits humains et répondre aux attentes et aux besoins du peuple haïtien.

De plus, la perspective de nouveaux flux de personnes réfugiées venant de Haïti suscite de graves inquiétudes. Nous avons rassemblé des informations sur le traitement discriminatoire et raciste infligé à des personnes haïtiennes en mouvement. Nous exhortons les États à mettre fin aux renvois en Haïti, puisque les conditions dans le pays mettent en danger la vie et la sécurité des personnes, et à accorder aux Haïtiennes et Haïtiens le droit de solliciter la protection internationale. Les États doivent tous mettre un terme aux politiques et pratiques racistes, veiller à ce que les Haïtiennes et Haïtiens ne soient pas repoussés à leurs frontières, et à ce qu'ils aient accès à une procédure d'asile équitable et effective.

Nous soulignons en outre la responsabilité des acteurs non étatiques armés en Haïti qui, agissant en tant qu'autorités *de facto*, doivent en conséquence respecter les obligations applicables en matière de droits humains reconnues par le droit international. Nous appelons la communauté internationale à apporter son soutien aux initiatives de documentation et de reddition de comptes, ainsi qu'aux processus de justice, de vérité et de réparation pour les victimes.

Nous vous remercions, Monsieur le Vice-Président, de votre attention et vous prions d'agréer l'expression de notre très haute considération.